



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID : 065-216502260-20230703-2023039-DE



Séance du 3 juillet 2023 à 19h00

2023/039

Présents : Denis FEGNE, Philippe SOULE-PERE, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Stéphanie MARQUEZ, Juliette SALANNE, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Ingrid BOUTARFA, Sébastien ABADIE, Dominique GAYE

Absents : Gisèle VINCENT (Procuration à Philippe SOULE-PERE), Régine TOSON (Procuration à Jean TRILLE), Hélène FRANCES (Procuration à Juliette SALANNE), Bernard LHOSSEIN (Procuration à Denis FEGNE).

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 27 juin 2023

**RETROCESSION DU PATRIMOINE FONCIER d'AZEREIX-OSSUN A LA COMMUNE
D'IBOS**

M. le Maire expose au conseil municipal que :

- dans la perspective d'une future dissolution de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) d'AZEREIX-OSSUN, cette dernière a délibéré favorablement le 23 mai 2023 en vue de procéder à la rétrocession de son patrimoine foncier aux communes d'AZEREIX, OSSUN et IBOS ;
- Dans ce cadre, la Commune d'IBOS est invitée à acquérir pour l'euro symbolique, par voie d'acte administratif, les parcelles suivantes appartenant à l'AFAFAF d'AZEREIX-OSSUN et situées sur le territoire de la commune d'IBOS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition par la commune d'IBOS pour l'euro symbolique, par voie d'acte administratif, les parcelles suivantes appartenant à l'AFAFAF d'AZEREIX-OSSUN et situées sur le territoire de la commune d'IBOS :

Commune de situation des parcelles	Lieu dit	Section	Numéro	Contenance (en Ha)
IBOS	La Gallète	ZH	9	0,1532
IBOS	La Gallète	ZH	15	0,4836
IBOS	Le Mardin	ZH	52	0,0806
IBOS	Le Buala	ZH	58	0,0183
IBOS	Le Buala	ZH	70	0,2538
TOTAL				0,9895

- De mandater :
 - Mme Gisèle VINCENT, maire adjointe, en tant que cessionnaire,
 - M. Denis FEGNE, Maire pour la signature de l'acte administratif d'acquisition susmentionné.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,




Denis FEGNE